

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

### DÉLIBÉRATION n° 2012/09/25-13

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 septembre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education, et notamment son article L. 714-1,

**Vu** le décret n°2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

**Vu** les statuts du Service Commun de la Documentation approuvés par le conseil d'administration en séance du 28 février 2012,

**Vu** le Règlement Intérieur du Service Commun de la Documentation approuvé par le conseil d'administration en séance du 28 février 2012,

### DÉCIDE :

#### **OBJET : Désignation des membres du collège « usagers » du conseil documentaire**

Le collège « usagers » du conseil d'administration approuve la désignation des membres du conseil documentaire dont les noms suivent :

- pour le secteur santé, **M. Thomas CAVANNA**, élu au conseil d'administration
- pour le secteur droit, **M. Valentin LAMY**, élu au conseil de l'UFR Droit et Science Politique
- pour le secteur économie et gestion, **M. Mathieu MORATEUR**, élu au CEVU
- pour le secteur sciences et technologies, **M. Ahmed-Ali EL AHMADI**, Vice-président étudiant
- pour le secteur arts, lettres, langues et sciences humaines, **M. Léo BEAUNE**, élu au CEVU.

Votants : 5

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 25 septembre 2012

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

